

**COMPTE RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 FEVRIER 2020**

Date de convocation des conseillers : jeudi 13 février 2020

Séance est ouverte à 20h30

Membres du conseil en exercice : 15

Membres du conseil excusés : MM. DELABARRE, LEPEAUPIN, PASQUETTE, VACHER.

Secrétaire de séance : Mme ORY

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance précédente du 16 janvier 2020

**VOTE DES SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose de voter les subventions 2020, selon des critères définis qu'il précise, comme suit :

Vote de l'année 2020	
<b>SECTEUR ANIMATION CULTURELLE</b>	
Agriculture et ruralité (comice Agricole)	
Amis de Jaunouse	60.00 €
Club de l'Amitié de Billé	160.00 €
Comité des fêtes de Billé	390.00 €
Les Amis de la MARPA	140.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>750.00 €</b>
<b>SECTEUR SOCIAL ET DIVERS</b>	
ADMR Mélusine Fleurigné	1 079.00 €
Amicale des Chasseurs de Billé	400.00 €
ASS.DES Anciens Combattants De Billé (UNC)	400.00 €
Croix d'Or de Fougères	65.00 €
FA MI RE dans le pré	320.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 264.00 €</b>
<b>SECTEUR SPORTIF</b>	
Badminton	871.20 €
Grpt Jeune du Bocage Fougerais ( GJBF)	1 942.20 €
Gym Détente	158.40 €
Union Sportive Billé Javené	1 676.40 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 648.20 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>7 662.20 €</b>

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :*

- *Décide d'allouer, pour l'année 2020, les sommes proposées par Monsieur le Maire, aux associations et autres organismes comme indiquées dans le tableau ci-dessus ;*

- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant le versement de ces sommes.*

### **AUTRES SUBVENTIONS 2020**

Après avoir présenté les demandes des autres subventions pour l'année 2020, Monsieur le Maire propose l'attribution suivante :

- Repas Club de l'Amitié : **8€** par personne /repas
- RPI Billé Combourtillé Parcé :
  - Classes découvertes : **41€** par enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire. Subvention versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant
  - Arbre de Noël : **7€** par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé-Combourtillé-Parcé.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- *Décide d'allouer, pour l'année 2020, les sommes proposées par Monsieur le Maire, aux associations et autres organismes comme indiquées ci-haut ;*
- *Autorise Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tous documents concernant le versement de ces sommes.*

### **TRAVAUX DE VOIRIE 2020 : FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS, DÉBROUSSAILLAGE ET CURAGE DES FOSSES**

Monsieur Christophe GILLES 3<sup>ème</sup> adjoint présente les offres relatives aux marchés de fauchage des accotements et débroussaillage. Voir tableau ci-contre.

<b>Entreprises</b>	<b>Travaux</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
<b>Louis TALIGOT</b>	<u>Fauchage des accotements (base 114 kms)</u> : 13.95€ HT/Km soit 1 590.30€ HT <u>Débroussaillage des talus (base 57 kms) :</u> 136.95€/Km soit 7 806.15€ HT	9 396.45€	11 275.74€
<b>LHOMMEAU</b>	<u>Débroussaillage talus, fossés et bassins et fauchage des accotements tarif hors (scies)</u> Tarif Horaire 46.00€ HT	46.00€/heure	Indéterminée
<b>Ets JARDIN</b>	<u>Fauchage des accotements (base 114 kms)</u> 12.72€HT/Kms soit 1 425€ HT <i>Intervention semaine 21 ou 22 puis semaine 29 ou 30</i> <u>Débroussaillage des talus (Base 57Kms + entrées de bourg et bassin tampon) :</u> 57kms x 99.123€ HT/Km soit 5 650.01€ HT <i>Intervention semaine 29 ou 30</i>	7 100.01€ HT	8 520.01€ TTC
<b>Ets DAUGUET</b>	<u>Chantier Curage des fossés sur 900ml :</u> Temps de travail estimé 2 jours dont 150€ HT /heure		

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :***

- ***Décide de retenir:*** \*Pour les travaux de Fauchage des accotements et débroussaillage l'entreprise JARDIN PATRICK dont le devis s'élève à 7 100.01€ HT. \*Pour les travaux de curage des fossés l'entreprise DAUGUET dont le coût horaire des travaux est estimé à 150€ HT/heure sur 2 jours ;
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous documents concernant cette affaire.***

### **PLU : POINT PADD**

Depuis l'année dernière, la commune a engagé une étude concernant la révision de son PLU (Plan Local d'Urbanisme). Cette étude est menée par le cabinet URBA et DM'EAU. La finalité de l'étude est l'actualisation du PLU communal aux réalités et aux normes d'urbanisme actuelles.

Lors de la dernière réunion tenue le 05 mars 2020, il a été question du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable). Ce plan a pour objectif de fixer les orientations d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal sur le 10 ans à venir.

Dans un premier temps, les artisans ont été sollicités via un questionnaire. Le but était de récolter les informations nécessaires à une éventuelle évolution de leur environnement professionnel que la commune doit intégrer dans le nouveau PLU. Le résultat de cette enquête sera restitué lors de la proche rencontre prévue après le confinement.

### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°2019-42 RELATIVE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES ET PRIVÉE DE JAVENÉ** **(Année scolaire 2019/2020)**

Après avoir exposé les différentes modalités de prise en compte de calcul des frais de fonctionnement des écoles de Javené qui vient modifier la délibération n°2019-42, Monsieur le Maire fixe les frais de participation de la commune de Billé aux écoles de Javené de la manière suivante :

École publique : 11 015.00€ / École privée : 7151.15€ au lieu de 6 777.35€

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal***

- ***Décide de verser la somme de 11 015 € pour le compte de l'école publique et 7 151.15 € pour le compte de l'école privée de Javené ;***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette affaire.***

### **QUESTIONS DIVERSES**

La mairie n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain sur la vente des biens appartenant à Mme MORESTIN Marie-Agnès 26 rue des Forges 35133 Billé.

Séance levée à 23h00

Prochaine séance.....2020